

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2020

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - P.J.L. - (N° 3019)

Tombé

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 4

A la première phrase, substituer aux mots :

« d'un nouveau risque ou une nouvelle branche de sécurité sociale relatifs »

les mots :

« d'une nouvelle branche de sécurité sociale relative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser l'objectif des travaux en cours, qui doivent réfléchir à la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale et non pas d'un nouveau risque.